

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2022

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Philippe NOUVEAU, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROIBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND qui donne pouvoir à François PONCIN, Tony LHOMME donne pouvoir à Céline TROIBANI.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Murielle KIRCHHOFF, secrétaire de séance.

1 – Demande de subvention association St So Bouge

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le conseil municipal après en avoir décidé d'attribuer à l'unanimité une subvention de 300 € pour l'année 2022 à l'Association St So Bouge.

2: Demande indemnisation RPC

Le maire donne la parole à Hélène DENOYER qui explique que la société RPC, fournisseur des repas pour la cantine scolaire rencontre des difficultés liées à la pénurie et l'augmentation non maîtrisable des coûts des matières premières pour la confection des repas.

Dans le cadre de la « circulaire-imprévision », RPC sollicite une indemnisation basée sur le fondement de la théorie de l'imprévision sur le prix des repas de manière forfaitaire. Cette indemnité s'élève à 8% de la valeur de la prestation hors taxes soit 641,09 € H.T. pour la période allant du 2 mai 2022 au 5 juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'indemnisation de RPC liée à la pénurie et l'augmentation non maîtrisable des coûts des matières premières pour la confection des repas pour un montant de 641,09 € H.T.,
- autorise le maire à signer la convention avec RPC.

3 – Agence Ingénierie de l'Ain : mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude et faisabilité pour la réhabilitation de la montée de l'église :

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique la nécessité de réaliser une pré-étude de faisabilité sur la réfection de la montée de l'église. Cette étude inclut un diagnostic de l'existant et l'étude de scénarios d'aménagement avec estimations de coûts des travaux.

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose de réaliser cette étude en concertation avec l'ABF et le CAUE pour un montant de 6 075,00 € hors taxe, soit 7 290,00 € TTC (hors coûts d'inspection des réseaux et relevés topographiques éventuels).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la rue de l'église pour un montant de 7 290,00 € TTC,
- autorise le maire à signer la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

4 – Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement d'une écluse double sur la RD40A :

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique que suite à la phase de test réalisée en 2021, le conseil municipal a adopté la délibération n° 2022_04_38 en date du 11 avril 2022 pour la réalisation d'une écluse double sur la RD40a, route du Port.

Pour cela, il convient de signer une convention avec le Département de l'Ain pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'aménagement d'une écluse double sur la RD40a,
- autorise le maire à signer la convention avec le Département de l'Ain.

5 – Déclassement d'une partie du Chemin de Buis

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui explique que suite à la délibération n° 2022_04_36 du 11 avril 2022 concernant l'aliénation d'une partie du Chemin de Buis entre la parcelle n°147 ZA d'une part et les parcelles 196 ZA et 197 ZA d'autre part, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Aussi,

- Considérant qu'une partie de la Voie Communale est sans issue et n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,
- Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,
- Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale,
- Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la Commune n'est plus affectée à l'usage public,
- Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique,
- Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,
- Considérant que cette partie est déclassée en vue d'une aliénation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement de la portion de la Voie Communale du domaine public en vue d'une aliénation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour et 2 voix contre) :

- autorise le déclassement du domaine public de la portion de la Voie Communale du Chemin de Buis entre la parcelle n°147 ZA d'une part et les parcelles 196 ZA et 197 ZA d'autre part en vue d'une aliénation,
- autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à ce déclassement et à l'exécution de l'aliénation.

6 – Questions diverses :

- A- Les familles disposant de concessions dans le columbarium actuel sont conviées le 9 juin à 18h en mairie pour une présentation du nouveau columbarium ainsi que des modalités de transfert (prévu à l'automne). Les invitations individuelles ont été envoyées.
- B- Le journal Le Progrès a demandé à la commune d'organiser la remise du prix « mon beau village 2022 » de l'Ain, St Sorlin étant l'un des 5 villages sélectionnés. Cette cérémonie aura lieu au foyer communal le 2 juin à 11h. Le conseil municipal est invité.
- C- Mr Jules LHUILLIER, étudiant à l'Institut d'Urbanisme de Lyon (Université Lyon2) va réaliser une enquête auprès des habitants du quartier de l'église (Montées de l'église, des Sœurs, de la Creuse et de La Fay) en vue d'une rénovation future. Cette étude se déroulera du 6 juin au 15 juillet. Un document officiel attestera sa mission. Merci de lui réserver un bon accueil et de lui faire part de toutes vos suggestions pour l'amélioration de la vie du quartier.
- D- La CCPA nous informe que la collecte des ordures ménagères va changer à partir du 4 juillet. Les bacs gris seront désormais collectés toutes les 2 semaines. Pas de changement de rythme pour les sacs jaunes. Par contre pour les 2 ramassages, les jours changent. Les nouveaux plannings seront déposés prochainement dans les boîtes à lettres. Ils sont déjà à disposition sur les sites internet de la CCPA et de la Mairie.
- E- Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

- F- Avant le conseil municipal, le groupe du jardin partagé de l'association St Sor'liens est venu faire une présentation du projet, situé à la Courbatière. Il demande à ce que le PLU soit modifié au plus vite afin qu'ils puissent réaliser des surfaces couvertes pour stocker du matériel, accueillir du public et récupérer l'eau de pluie. Au vu des sommes à engager, un sondage montre que le conseil n'est pas favorable dans l'immédiat mais propose de le mettre à l'étude lors de la prochaine révision du PLU qui devrait avoir lieu d'ici 3 ans.
- G- La restauration du buste en bois doré de St Grat (18^e siècle) est à l'étude. Il sera ensuite mis en valeur dans l'église.

Le prochain conseil aura lieu le 04 juillet 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20H45

Le maire,
Patrick MILLET

la secrétaire,
Murielle KIRCHHOFF